

Préavis n° 62/24

Objet : Adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon

Conseil communal du 8 octobre 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule :

La Commission chargée de l'étude du préavis cité en référence s'est réunie le mardi 17 septembre 2024 à la salle des mariages.

Cette commission était composée de Mme Donjeta Beqiri, Mme Angélique Bionaz, Mr Gzim Rama, Mr Willy Blaser et de Mme Anne Salomon, rapporteure.

Elle a reçu Madame Pico, syndique et Mme Atienza, directrice de l'office du tourisme de Moudon. Nous les remercions de leur disponibilité et pour les compléments d'information.

Ce projet est travaillé depuis longtemps par le COPIL (comité de pilotage) divisé en 4 commissions : Gouvernance, finances, offres et promotion.

La commission déplore le peu d'intérêt manifesté par les communes environnantes

40 communes ont été informées et consultées, seules 14 sont intéressées pour l'instant (en jaune sur la carte) certaines communes sont indécises (en bleu) et certaines n'éprouvent pas le besoin de fusionner (soit ils pensent se suffire à eux-mêmes ou n'ont pas envie de participer financièrement à hauteur de 3.50 CHF par habitant sans compter les taxes de séjour et de résidence secondaire) (en gris)

Cette somme de 3.50CHF par habitant est bloquée pour trois ans.

- Auboranges (FR)
- Chavannes-sur-Moudon
- Dompierre (VD)
- Henniez
- Lucens
- Montanaire
- Oron-la-Ville
- Prévonloup
- Ropraz
- Rossenges
- Rue (FR)
- Syens
- Valbroye



Sur Fribourg la situation est différente. Tous les offices du tourisme sont déjà affiliés à un organisme central à Romont. Il est à remarquer que la commune de Rue dont la publicité est répertoriée par notre office du tourisme participe déjà volontairement à hauteur de 3.000 CHF

A noter aussi que si Mézières refuse l'affiliation, elle ne sera plus répertoriée comme jusqu'ici.

Les communes intéressées doivent néanmoins accepter les statuts proposés en annexe.

Les conseils communaux ont lieu dans ces prochaines semaines et les décisions seront entérinées dans une séance de constitution fixée le 19 novembre.

Le budget de ce projet a été calculé au plus près de la réalité par rapport aux communes intéressées.
Si des communes importantes (en nombre d'habitants) devaient refuser leur participation, ce projet ne pourrait pas aboutir.

Si ce projet aboutit selon les prévisions du préavis, nous ferions une économie d'environ 60.000 CHF par année, et plus si un nombre supérieur de villages participe. Ce qui n'est pas négligeable.

Le nom de notre office du tourisme ne changerait pas pour le moment.

Un changement de locaux est envisagé afin d'améliorer la visibilité de l'office du tourisme.

Actuellement, l'office du tourisme compte 2,2 emplois à plein temps. Celui-ci monterait à 2,5 ce qui paraît très raisonnable par rapport à l'augmentation du travail.

Les statuts en annexe sont acceptés tels quels

Il semble en effet que si chaque commune demande des changements, nous ne serons pas au bout de nos peines avant bien longtemps

Au terme de ce rapport, la commission est favorable et accepte à l'unanimité de ses membres l'adhésion à cette nouvelle association.

La Commission vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Moudon,

- vu le préavis de la Municipalité n° 62/24
- ouï le rapport de la commission nommée à cet effet
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

1. **adhère à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme à Moudon et région à compter du 1^{er} janvier 2025**
2. **autorise la municipalité à participer annuellement au financement de l'association touristique régionale par le mécanisme de subventionnement proposé ainsi que par le versement intégral du produit de la taxe de séjour et de résidence secondaire**

La rapporteure



